

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

Arrondissement de Rouen

Commune de Saint Martin du Vivier

TIRAGE DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2021

Le maire de Saint Martin du Vivier procédera au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2021, jeudi 2 juillet à 14h00 dans la salle du conseil en mairie.

Cette séance est publique et toute personne susceptible d'être intéressée est invitée à y assister.

Dans chaque commune en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le maire tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription.

Pour rappel, la cour d'assises est une juridiction compétente pour les personnes accusées d'avoir commis les infractions les plus graves, passibles d'une peine de réclusion ou de détention criminelle allant de 15 ans à perpétuité : les crimes (assassinat, meurtre, empoisonnement, viol, vol avec arme.....)